RTI
Roussillon Topo Ingenierie

localisation réseaux
Géoréférencement & détection
BUREAU VERITAS Certification

FACTURE N° 2022-4893

SAS ROUSSILLON TOPO INGENIERIE

POUR AGENCE HECTARE DE PERPIGNAN :

Intitulé : Lotissement 23 parcelles- Rue du Mas Rabat – ANDANTE

Objet : Bureau d'Etudes pour la mission complète

Commune : Prades

HECTARE
A L'ATTENTION DU SERVICE COMPTABILITE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34 741 VENDARGUES

REÇU le 27 OCT. 2022
Rép: .....

Date de la facture	**20/10/2022**
Condition de paiement	**30jrs**
Date limite de paiement	**21/11/2022**

MISSION BUREAU D'ETUDES VRD

N°	Désignation des missions	U	Q	P.U.	Total HT
1	**Études Préalables :** Etudes préalables : Reconnaissance et enquête sur les réseaux de desserte. Possibilité de raccordement, contact avec les concessionnaires, reconnaissance géologique à partir des documents et sondages disponibles. Collaboration au diagnostic eaux pluviales conformément au cahier des charges remis par le maître d'ouvrage. Conclusions et recommandations quant aux différentes solutions d'aménagement du terrain.	Ft	0	1150	Facturé
2	**Dépôt de permis d'aménager :** Pièces Ecrites : Programme des travaux (PA8), Engagement du lotisseur (PA12a), Statuts de l'association syndicale libre (PA12b), Pièces graphiques : Plan de situation (PA1), Plan d'état des lieux (PA3), Plan de décomposition côté dans les 3 dimensions (PA4), deux Vues et Coupes du terrain (PA5),photographies en situation de l'environnement proche (PA6) et éloigné (PA7), Plans des travaux d'équipement (voirie, réseau d'eaux pluviales, réseaux d'eaux usées et d'eau potable, réseau basse tension, réseaux de télécommunication et d'éclairage public) (PA8), document graphique faisant apparaitre une ou plusieurs implantations des bâtiments (PA9) Nota : Hors Notice hydraulique	Ft	0	5 359	Facturé
3	**DCE : Dossier de Consultation des Entreprises :** Etablissement du dossier de consultation des entreprises, comprenant les réunions avec l'architecte et les bureaux d'études techniques, les réunions avec les concessionnaires, le DPGF, le BPU, le CCTP et les plans techniques.	Ft	0	4991	Facturé

BET Roussillon Topo Ingénierie
SAS au capital de 1 000€ - APE 7112B – N°TVA intra : FR33 535 335 053 - RCS PERPIGNAN – SIRET 535 335 053 00042
IBAN : FR76 1660 7000 0018 2212 1348 941 – BIC : CCBPFRPPPPG
71 route du moulin d'Orles- 66000 PERPIGNAN
Tél : 04.68.66.57.72 – Courriel : rti66@orange.fr

RTI
Roussillon Topo Ingenierie

localisation réseaux
Géoréférencement & détection
BUREAU VERITAS Certification

4	**DET : Direction des Tavaux et AOR : Assistance aux opérations de réception** **DET : Direction des Tavaux :** Organisation, gestion et direction des réunions de chantier hebdomadaires. Vérification des états quantitatifs mensuels établis par les entrepreneurs, établissement et transmission au maître d'ouvrage des propositions de paiement de l'entrepreneur, confection des bordereau de prix supplémentaires et avenants éventuels, organisation des opérations de réception des ouvrages et participations à ces opérations en assistance au maître d'ouvrage, liaisons avec les organismes de contrôle éventuel, établissement et notification à l'entrepreneur du décompte général définitif, instruction des mémoires de réclamation de l'entrepreneur et assistance au maître d'ouvrage au règlement des litiges correspondants. **AOR : Assistance aux opérations de réception :** Constitution du dossier des ouvrages exécutés et remise au maître d'ouvrage du dossier des ouvrages exécutés comprenant : la collecte, en vue de l'exploitation des ouvrages des notices de fonctionnement des ouvrages ainsi que des plans de récolement conformes à l'exécution et toutes les conformités des concessionnaires attenantes à ces plans.	**Ft**	**20%**	**9992**	**1 998.40 €**
				Montant HT	**1 998.40 €**
				TVA 20%	**399.68 €**
				MONTANT TTC	**2 398.08 €**

Vu, Vérifié et bon à payer
A Perpignan, le 20 octobre 2022

RTI
Roussillon Topo Ingenierie
71 route du Moulin d'Orles
66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 66 57 72
rti66@orange.fr - Siret 535 335 053 00042

N° 1 : 100% facturé le 11/03/2021, payé le 04/05/2021
N° 2 : 50% facturé le 11/03/2021, payé le 04/05/2021
N° 2 : 50% facturé le 27/10/2021, payé le 02/12/2021
N° 3 : 100% facturé le 19/05/2022 et payé le 16/08/2022
N°4 : 15% facturé le 19/07/2022 et payé le 16/09/2022
N°4 : 15% facturé le 04/08/2022 et payé le 16/09/2022
N°4 : 30% facturé le 26/09/2022 et non réglé
N°4 : 20% facturé le 20/10/2022

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.